



E-KARANGÉ

RENCONTRE...

SOW AHMINATA SIDIBE



Ingénieure informaticienne de formation, elle a exercé dans le milieu informatique pendant 13 ans au MALI. Diplômée d'un Mastère spécialisé en Data Protection Management, elle a également suivi le Master professionnel en droit du cyberspace africain. Sa formation fut couronnée par la réalisation d'une thèse professionnelle sur "Le transfert UE-Mali, quelles mesures mettre en oeuvre pour un niveau adéquat?".

De 2006 à 2016, elle a occupé le poste de chargée de développement, cheffe de la section développement des applications au sein de l'Agence des Technologies de l'information et de la communication du Mali (AGETIC).

De 2016 à 2019, Ahminata a également occupé le poste de directrice de la technique et du contrôle auprès de l'autorité malienne de protection des données personnelles (l'APDP).

En 2022, elle a exercé pendant 01 an dans un cabinet de conseil, TNP Consultants en France.

POURQUOI LES RENCONTRES D'E-KARANGÉ ?

Les Rencontres d'E-Karangé sont des occasions d'explorer les enjeux de cybersécurité et de protection des données personnelles en Afrique, à travers des discussions avec des experts de la diaspora africaine dans ces domaines.

Dans chaque épisode, nous rencontrons un acteur de la diaspora qui partage son expertise et son expérience en matière de cybersécurité et de protection des données personnelles en Afrique. Nous discutons des défis actuels et des tendances émergentes dans ces domaines, ainsi que des perspectives et des solutions pour faire face aux menaces et aux risques potentiels.

Nous abordons des sujets tels que la protection des données des utilisateurs, la sécurité des réseaux informatiques, les risques liés aux transactions en ligne, la protection de la vie privée et bien d'autres. Nous explorons également les implications de la cybersécurité et de la protection des données pour le développement économique et social en Afrique.

Rejoignez-nous pour découvrir les enjeux passionnants de la cybersécurité et de la protection des données personnelles en Afrique, et pour découvrir les points de vue de nos invités experts de la diaspora à travers notre podcast E-Karangé disponible sur Spotify et Anchor.

Bonne lecture !

Pourriez-vous nous faire un état des lieux de la protection des données au Mali ?

"Le Mali s'est doté d'une loi garantissant la protection des données personnelles depuis 2013.

cette loi garantit un certain nombre de droits aux personnes concernées et met à la charge des responsables de traitement un ensemble d'obligations permettant de définir la sécurité des données traitées. Le Mali dispose également d'une autorité de protection des données qui a débuté officiellement ses activités le 10 mars 2016.

Elle est d'ailleurs très active et inflige pas mal de sanctions à l'encontre des organismes ne respectant pas les lois édictées."

Quels sont les enjeux d'une telle réglementation, au Mali et plus largement en Afrique?

"Comme vous le constatez, avec le développement des nouvelles technologies, nous constatons énormément de dérives.

Ces dérives expliquent d'ailleurs, dans le cas du Mali, les nombreuses sanctions infligées par l'autorité malienne de protection des données notamment à l'endroit d'acteurs installant des systèmes de vidéosurveillance sans respect des mesures légales et déclarations préalables requises.

Même si le montant des sanctions n'est pas si élevé, il est doré et déjà positif de constater les efforts en ce sens menés.

Cette réglementation permet ainsi d'encadrer les traitements des données et réguler les activités des différents organismes.

Selon vous, est-ce que la population locale, a connaissance de ces dispositions et en profite ?

L'autorité malienne de protection des données personnelles, organise pas mal de sessions de sensibilisation à destination de la population.

Ces sessions se tiennent tant au niveau de la capitale, que dans les autres régions du pays, tout au long de l'année et particulièrement le 28 janvier de chaque année; à l'occasion de la journée mondiale de la protection des données personnelles.

Toutefois malgré ces efforts, et en considération des faibles ressources humaines dont elle dispose, il reste beaucoup à faire pour parvenir à acculturer au sens large la population malienne à ces sujets."



Les rencontres d'E-Karangé

N°2- AVRIL 2023

Invitée : SOW AHMINATA SIDIBE

Quels sont les risques imminents que courent les consommateurs de P/S numériques au Mali ?

En effet, ces consommateurs de produits et services numériques courent beaucoup de risques, notamment lors des partages d'images et/ou de vidéos à caractère privé sur les réseaux, sans prise en compte de bons paramètres de confidentialité. Il est également dénoté de plus en plus d'exposition corporelle en ligne, d'enregistrement des individus à leur insu etc.

Une culture de protection des données s'impose de nos jours, ainsi qu'un éveil des consciences aux enjeux réputationnels attachés.

Comment ces consommateurs peuvent-ils protéger leurs données personnelles?

Il y a en effet quelques gestes simples à recommander comme notamment, le fait de filtrer les informations que nous diffusons sur les réseaux sociaux. Il faut également réfléchir avant de publier un contenu et surtout recueillir le consentement de la personne concernée en amont de la diffusion du contenu la concernant. En ce qui concerne les messageries, il faudrait adopter des mots de passe robustes et éviter de partager ces mots de passe avec son entourage.

Quel est l'impact de la technologie sur la protection des données personnelles en Afrique?

Les TIC de façon générale nous facilitent la vie si elles sont utilisées à bon escient. Pour cela, les consommateurs doivent être sensibilisés à ces questions. Les organismes qui produisent ces solutions technologiques doivent aussi être sensibilisés à leurs obligations et aux sanctions qu'ils encourent en cas de non respect des obligations légales en vigueur.

Selon vous, qu'est ce qui pourrait "booster" cette culture Data privacy au sein de la population locale ?

Sur le site de l'autorité de protection des données personnelles du Mali (<https://apdp.ml/>), il y a déjà pas mal de supports de vulgarisation à destination du public.

En dehors de cela il faut aussi une certaine coopération au sein de la population. le chantier de la vulgarisation de la protection des données personnelles est tellement vaste, que l'autorité ne pourrait pas à elle seule tout mettre en place.

Cette coopération peut consister en la désignation "d'ambassadeurs de la protection des données" qui seraient de jeunes étudiants ou leaders locaux, ou même des organismes privés, associations ou ONG qui ont à coeur d'informer et sensibiliser la population sur ces sujets. ces ambassadeurs peuvent être formés par l'autorité elle même, afin qu'ils soient outillés à participer à l'effort de vulgarisation au sein de la population.

Selon moi ce serait un bon moyen de "booster" la culture de la protection des données au sein de nos populations locales.

Comment les gouvernements africains peuvent-ils renforcer la protection des données personnelles pour les citoyens et les entreprises ?

Selon moi, les Etats africains, et particulièrement l'Etat malien devrait mettre à disposition de l'autorité de protection des données des moyens plus importants pour mener à bien leur mission. Il faudrait également que les sanctions des autorités de protection des données soient plus dissuasives. Vous imaginez qu'en Europe par exemple le montant des sanctions peut avoisiner 4% du CA mondial alors qu'au Mali par exemple le montant maximal n'est que de 20 millions de FCA environ 30.337 euros. De plus ce plafond s'applique indifferemment d'un RT personne morale ou personne physique. Il ya aussi des efforts à faire en terme de coopération internationale pour apprendre des bonnes pratiques d'ailleurs.

Quels sont les défis et les opportunités pour les entreprises en termes de protection des données personnelles dans le contexte africain?

Les entreprises ont effectivement leur rôle à jouer, malheureusement elles sont nombreuses à ne pas y voir d'intérêt.

Le premier intérêt est l'image de conformité qu'elles peuvent renvoyer à leur clients, ce qui est un gage de qualité et de confiance. Cette conformité leur permet dans une certaine mesure de gagner des marchés car dorénavant la protection des données est d'envergure internationale et très impactante dans le choix des partenaires, des appels d'offres et autres opportunités de business.

Enfin pour ces entreprises, le fait de ne pas mettre en place de cadre conforme aux dispositions de protection des données personnelles, leur contraint à subir des sanctions financières pouvant affecter leur situation économique. Dans tous les cas cette conformité est à leur profit et constitue un réel atout business.

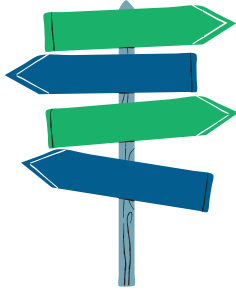
Quel est d'après vous l'apport que pourraient procurer les jeunes experts maliens de la diaspora, spécialisés en protection des données personnelles à faire bouger les choses au Mali ?

Bien évidemment nous avons tous notre rôle à jouer.

Ces experts de la diapsora ont d'ailleurs l'avantage de maîtriser le RGPD qui est par ailleurs une référence en la matière, qu'ils peuvent mettre au profit de leur pays.

Il faudrait donc créer un réseau de jeunes juristes, pas seulement maliens, mais africains, pour adapter la protection des données à nos réalités tout en s'inspirant du RGPD et de leur expérience professionnelle.

Il faudrait aussi proposer des améliorations au niveau régional pour que nos textes soient en phase avec les évolutions technologiques.



PERSPECTIVES

**"EN TANT QU'EXPERTS DE LA
DIASPORA AFRICAINE, NOUS DEVONS
NOUS METTRE EN RÉSEAU ET OUVRER
ENSEMBLE POUR QUE LA PROTECTION
DES DONNÉES PERSONNELLES SOIT
UNE VIVE RÉALITÉ SUR NOTRE
CONTINENT !"**

Comme le disait un ancien contrôleur européen à la protection des données personnelles, M. Giovanni Buttarelli, à l'occasion de la 40e conférence internationale des commissaires à la protection des données personnelles, tenue à Bruxelles en 2018:

"Notre mission est d'être inquiets et d'inquieter le monde".

Les autorités ont un grand rôle à jouer en matière de protection des données, mais nous avons tous et individuellement notre rôle à jouer. La protection des données personnelles doit faire partie de notre ADN.

En tant qu'experts de la Diaspora africaine, nous devons nous mettre en réseau et oeuvrer ensemble pour que la protection des données personnelles soit une vive réalité sur notre continent.

SOW Ahminata SIDIBE






E-Karangé

NOS RÉSEAUX :

-  www.ekarange.com
-  E-KARANGÉ
-  E-KARANGÉ
-  E-KARANGÉ

CONTACTS :

-  contact@ekarange.com
-  +33 (0)7 53 67 22 64
-  +221 78 181 30 92